



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 21 MAI 2015 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12/05/15 s'est réuni le jeudi 21 mai 2015, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, **Maire**

Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Kadir MEBAREK, Monsieur Romaric MOYON, Madame Brigitte TIXIER, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND (jusqu'au point n° 15), Monsieur Anthony LEMOND, **Adjoints**

Monsieur Xavier LUCIANI, Madame Josette CHABANE, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO (jusqu'au point n° 3), Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Monsieur Didier GUISY (à partir du point n° 2), Madame Catherine STENTELAIRE, Madame Corinne AUBANEL, Monsieur Mohamed MOKEDDEM (jusqu'au point n° 11), Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (à partir du point n° 4), Monsieur Thierry BRISSON (à partir du point n° 4), Monsieur Baytir THIAW, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Monsieur Thomas GUYARD (à partir du point n° 2), Madame Marine GAINARD (à partir du point n° 2), **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Monsieur Didier GUISY (point n° 1), Monsieur Mohammed HADBI, Madame Valérie VERNIN (jusqu'au point n° 3), Monsieur Thierry BRISSON (jusqu'au point n° 3), Madame Djamila SMAALI PAILLE (point n° 1), Madame Farida ATIGUI (point n° 1), Monsieur Thomas GUYARD (point n° 1), Madame Marine GAINARD (point n° 1)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène GRANGE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Noël BOURSIN a donné pouvoir à Madame Brigitte TIXIER, Madame Renée WOJEIK a donné pouvoir à Monsieur Gérard MILLET, Madame Ségolène DURAND a donné pouvoir à Madame Marie-Rose RAVIER (à partir du point n° 16) Monsieur Jean-Claude COULLEAU a donné pouvoir à Madame Josette CHABANE, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Corinne AUBANEL (à partir du point n° 4), Monsieur Mourad

SALAH a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK, Monsieur Mohamed MOKEDDEM a donné pouvoir à monsieur Romaric MOYON (à partir du point n° 12), Madame Alexandra DUVERNE a donné pouvoir à Madame Jocelyne LANGMANN, Monsieur Claude BOURQUARD a donné pouvoir à Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO, Monsieur François KALFON a donné pouvoir à Monsieur Baytir THIAW, Madame Djamila SMAALI PAILLE a donné pouvoir à Madame Marine GAINARD (à partir du point n° 2), Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Monsieur Thomas GUYARD (à partir du point n° 2),

SECRETAIRE :

Madame Josette CHABANE

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame CHABANE en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ A pris acte du Compte-rendu Analytique de la séance du 8 avril 2015.
- ✓ A pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Désigné la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement en tant qu'aménageur de l'opération de requalification du centre-ville de MELUN et approuvé la convention tripartite les liant à la CAMVS.
- ✓ Autorisé l'allocation en « créances éteintes » des titres pour un montant de 1 091,00 € et autorisé le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2015.
- ✓ Autorisé l'allocation en non valeur des titres pour un montant de 11 720,31 € et autorisé le Maire à signer les actes et à émettre le mandat à l'article 6541 sur l'exercice 2015.
- ✓ Autorisé le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine une convention relative à l'aménagement d'arrêts de bus dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de transport aux personnes à mobilité réduite.
- ✓ Autorisé la cession des parcelles cadastrées AE n° 281, 384, 385 et 388 pour partie, pour une superficie totale de 1 340 m², situées rue Gaston Tunc et rue Gabriel Houdart, dans le cadre de la restructuration globale du Plateau de Corbeil.
- ✓ Désigné la Société NEXITY pour l'aménagement des lots 2 et 3 sur le Plateau de Corbeil au titre de la restructuration globale du quartier.
- ✓ Décidé de verser une indemnisation pour perte du fonds de commerce du bar-tabac des Carmes au profit de M. LARIVIERE.
- ✓ Autorisé le Maire à signer une convention d'objectifs avec UNICEF FRANCE pour obtenir le label «Ville amie des enfants».

- ✓ Autorisé le Maire à signer une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne relative à l'hébergement, la maintenance et la mise à jour de la base de données de l'outil CIDO.
- ✓ Décidé d'accorder un concours financier et matériel à l'Association des Commerçants UNICOM pour un montant global de 15 000 €.
- ✓ Décidé d'accorder un concours financier à l'Association des Commerçants de l'Agglomération Melun Val de Seine (ACAMVS) pour un montant de 5 250 €.
- ✓ Approuvé le projet de convention entre la Ville et le Département de Seine-et-Marne ayant pour objectif la dématérialisation des avis de naissance et de décès des enfants de moins de 6 ans.
- ✓ Créé un emploi d'Attaché Territorial à temps complet au Tableau des Effectifs dans le cadre de la Promotion Interne.
- ✓ Créé un poste d'Attaché Territorial, à temps complet, au Tableau des Effectifs, affecté à la Direction des Finances, du Budget et de la Commande Publique.
- ✓ Créé un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé deux emplois d'Adjoint Technique de 2ème classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs, nécessaires au bon fonctionnement des écoles maternelles.
- ✓ Créé un emploi d'Animateur Principal de 1ère classe à temps complet au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé un emploi d'Auxiliaire de puériculture de 1ère classe à temps complet au Tableau des Effectifs.

☞ QUESTIONS ORALES ☞

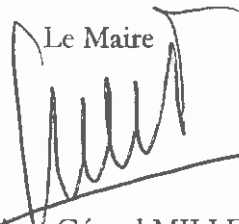
1/ A propos de l'aménagement de la Place Praslin.

2/ A propos de la musique diffusée dans les hauts parleurs en centre-ville.

3/ A propos de l'hygiène et de l'entretien du quartier Schuman.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

 Monsieur Gérard MILLET